

Des modifications interviennent sur le FCP CNP Assur Ixis Crédit

Autorisation de continuer à investir sur les titres émis par le Royaume-Uni, suite au Brexit

Nous informons les porteurs de parts du FCP CNP Assur Ixis Crédit (part N C/D : FR0007085816), qu'à partir du 28 décembre 2020, le fonds sera composé principalement de titres négociés sur des marchés réglementés d'un des pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni. De plus, les titres émis par des émetteurs publics de l'un des Etats membres de l'Union Européenne et du Royaume-Uni pourront représenter jusqu'à 10% de l'actif net du portefeuille.

Les autres caractéristiques de cet OPCVM demeurent inchangées.

La documentation juridique de l'OPCVM décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible auprès de OSTRUM ASSET MANAGEMENT.

Elle peut vous être adressée dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de :

- OSTRUM ASSET MANAGEMENT
« Direction Expérience Clients »
43, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS
- ou de contact@ostrum.com